

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL307

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

I.- A la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« être installé »,

les mots :

« entrer en fonction ».

II.- En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« postérieurement à l'installation »,

les mots :

« après son entrée en fonctions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.